

Ville de Genève PRD-314 A/PRD 315 A

Conseil municipal

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner:

- **le projet de délibération du 2 novembre 2022 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Sebastian Aeschbach, Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Patricia Richard: «Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n'attendons pas que les arbres poussent, montrons l'exemple à la place des Nations» (PRD-314);**
- **le projet de délibération du 2 novembre 2022 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Michèle Rouillet, Rémy Burri, Nadine Béné, Patricia Richard, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n'attendons pas que les arbres poussent!» (PRD-315).**

17 août 2023

Rapport de M. Denis Ruyschaert.

Le Conseil municipal a voté le renvoi direct de ces projets de délibérations à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de sa séance plénière du 29 novembre 2022. La commission a traité ces objets lors de ses séances des 15 décembre 2022 et 16 et 23 mars, sous la présidence de M. Maxime Provini, ainsi que du 15 juin 2023, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Coralie Seydoux et Camelia Benelkaid.

PROJET DE DÉLIBÉRATION (PRD-314)

Exposé des motifs

Les chaleurs ressenties durant l'été 2022 nous montrent encore une fois la nécessité de trouver des solutions rapides et innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur en ville de Genève.

Dans de nombreux endroits, il est difficile de planter des arbres, car le sol est saturé ou pollué. Et selon l'espèce, il faut des dizaines d'années pour qu'un arbre déploie toute sa fraîcheur et son efficacité. La Ville de Genève doit donc trouver d'autres solutions innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur.

C'est pourquoi nous vous proposons une idée audacieuse et innovante à la place des Nations. Cette place faisant figure d'emblème et étant utilisée pour de nombreuses manifestations, nous estimons que cette proposition pourrait ainsi faire figure de vitrine et démontrer la capacité de la Ville de Genève à trouver des solutions novatrices en période de crise climatique.

La place des Nations étant entièrement minérale, elle est la candidate idéale pour une végétalisation urbaine et ingénieuse. Concrètement, cette proposition vise à mettre des structures de cordes et de filets très résistants en acier inoxydable qui permettent de créer des toitures complètement végétalisées via des structures légères et qui nécessiteraient peu d'entretien pendant 30 à 50 ans. Seul l'entretien régulier des plantes serait indispensable. Vous trouverez un exemple en annexe de ce projet de délibération avec des images de synthèse de ce que pourrait devenir la place des Nations.

Par ailleurs cette solution a déjà été déployée dans plusieurs villes de Suisse alémanique et a pu, en quelques mois, déployer ses effets et créer rapidement des zones d'ombre.

Par la suite, cette solution pourrait être étendue à d'autres places minérales sur la ville de Genève et fera l'objet de nouvelles propositions.

Considérant:

- l'urgence de lutter contre les îlots de chaleur en ville de Genève;
- l'image emblématique de la place des Nations;
- la possibilité de démontrer que des solutions innovantes existent pour végétaliser les zones minérales et urbaines;
- l'urgence de créer des zones d'ombre en ville de Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

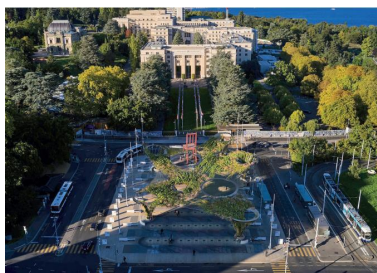
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisations nécessaires pour végétaliser rapidement et via des solutions innovantes la place des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et les acteurs et actrices concernés.

Annexe



PROJET DE DÉLIBÉRATION (PRD-315)

Exposé des motifs

Les chaleurs ressenties durant l'été 2022 nous montrent encore une fois la nécessité de trouver des solutions rapides et innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur en ville de Genève.

Dans de nombreux endroits, il est difficile de planter des arbres, car le sol est saturé ou pollué. Et selon l'espèce, il faut des dizaines d'années pour qu'un arbre déploie toute sa fraîcheur et son efficacité. La Ville de Genève doit donc trouver d'autres solutions innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur.

C'est pourquoi nous vous proposons de végétaliser toutes les places minérales qui sont actuellement dépourvues d'ombrage et de végétalisation adéquates sur le territoire de la Ville de Genève.

En effet, via des solutions novatrices, il est possible de déployer des structures de cordes et de filets en acier inoxydable qui permettent de créer des toitures complètement végétalisées via des structures légères qui nécessiteraient peu d'entretien pendant 30 à 50 ans. Seul l'entretien régulier des plantes serait indispensable.

Vous trouverez en annexe de cette proposition des exemples de végétalisations innovantes.

Considérant:

- l'urgence de lutter contre les îlots de chaleur en Ville de Genève;
- le nombre important de places qui sont trop minérales (Augustins, Bel-Air, Bourg-de-Four, rond-point de Rive, Navigation, Dorcière, Nations, Simon-Goulart, Augustins);
- l'urgence de créer des zones d'ombre en ville de Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisations nécessaires

pour végétaliser rapidement et via des solutions innovantes les places et espaces suivants:

- place Bel-Air
- place du Bourg-de-Four
- place de la Navigation
- place Simon-Goulart
- place des Eaux-Vives
- place des Augustins

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Annexe





Séance du 15 décembre 2022

Audition de M. Maxime Provini, coauteur des projets de délibérations PRD-314 et PRD-315

Note du rapporteur: M. Miserez prend place comme président de séance le temps que M. Provini soit auditionné.

M. Provini propose en préambule de lier les projets de délibérations PRD-314 et PRD-315 car ils sont similaires. La commission approuve et décide de lier ces deux projets de délibérations.

M. Provini explique que le projet de délibération PRD-315 demande un crédit d'étude de 250 000 francs pour étudier l'aménagement des places suivantes: place Bel-Air, place du Bourg-de-Four, place de la Navigation, place Simon-Goulart, place des Eaux-Vives et place des Augustins. Il indique que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres espaces peuvent être ajoutés. Il explique que le but est qu'au moins une des six places proposées soit retenue et, si tel est le cas, il estime que la mission sera réussie.

M. Provini explique que ces deux projets de délibérations visent à lutter contre les îlots de chaleur avec comme réflexion qu'un des problèmes est l'impossibilité de pouvoir végétaliser certains endroits à cause de la saturation des sols. Il avance qu'il existe des possibilités innovantes afin de proposer de la végétalisation avec des plantes grimpantes et des câbles tirés. [Il présente une proposition visuelle.] Il annonce que cette idée vient de Suisse alémanique où plusieurs places ont eu des projets similaires à celui présenté. Il pense qu'il y a l'occasion ici de montrer l'exemple car la place est régulièrement photographiée et mise en avant et c'est en outre esthétique. Il explique que les structures envisagées demandent peu d'emprise au sol et permettent d'avoir une couverture semi-arborée rapidement car avec cette solution, en une année, il peut y avoir de bons résultats. Il pense ensuite qu'il serait possible d'accrocher aux fils divers slogans ou des photographies en cas de manifestations sur la place des Nations.

Il explique que le projet de délibération PRD-314 demande un crédit de 1 500 000 francs comprenant un crédit d'étude et une enveloppe de réalisation. Il avance que ce crédit est large et pourra être affiné une fois que des estimations plus précises seront faites. L'idée est de proposer un projet pour la place des Nations et, si le Conseil municipal souhaite l'avoir, il y aura la possibilité de faire en sorte que la Ville lance le projet.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi M. Provini a choisi de déposer un projet de délibération et non pas une motion. Ensuite, il demande qui a fait les visuels présentés et de qui il s'est entouré. Finalement, il souhaite savoir sur quelle base le chiffre de 1 500 000 francs s'est basé. Il demande si une transformation en motion serait envisageable.

M. Provini répond qu'il a présenté cela sous forme de projet de délibération car une fois qu'une motion est votée il n'y a aucune obligation pour le Conseil administratif de la mettre en place. Un projet de délibération permet d'avoir une proposition clés en main contraignante pour le Conseil administratif et non pas simplement une déclaration d'intention. Il répond que les visuels ont été réalisés par un bureau Suisse alémanique par qui il a été contacté dans le courant de l'été. Le bureau lui a fait parvenir des images à titre gracieux et M. Provini

précise qu'il a clairement indiqué au bureau qu'il n'avait aucune garantie à lui donner. Il annonce qu'il a réfléchi à plusieurs espaces, notamment la place de la Navigation, mais la mise en place d'un tel projet serait trop contraignante à cause de difficultés liées aux pompiers. Il explique que l'emprise des câbles ne serait pas possible pour des questions de sécurité. Concernant le montant, il a demandé au bureau suisse allemand s'il pouvait donner une estimation. Il s'avère que le bureau a fait un projet similaire à Lucerne sur une même parcelle et ils ont donc pu lui donner une fourchette. Concernant les 250 000 francs pour le projet de délibération PRD-315, il a imaginé ce montant lui-même à la louche. Il trouverait dommage que la question se transforme en motion car il faut selon lui poser la question directement au Conseil municipal.

Une commissaire demande si M. Provini serait ouvert à étendre la portée des projets de délibérations. Elle fait référence à la Cité de la musique et demande si un plan localisé de quartier (PLQ) pourrait être imaginé autour de la place des Nations. Concernant le projet de délibération PRD-315, elle demande s'il serait possible de l'étendre et de demander au Conseil administratif quelle est sa politique pour lutter contre les îlots de chaleur et rafraîchir la ville d'une manière générale.

M. Provini répond que les deux propositions vont dans le sens d'un rafraîchissement de la ville et il serait possible de les étendre. Il ajoute que la stratégie climat de la Ville est accessible en ligne et ici l'idée est de leur forcer la main pour que, si les propositions sont acceptées, elles s'ajoutent aux projets actuels. Il pense que ce sont des idées complémentaires mais il n'est pas opposé à un élargissement du projet de délibération PRD-315.

Concernant la transformation du projet de délibération PRD-314 en PLQ, il pense que cela mérite réflexion et une discussion avec son groupe, mais avec le tram et la nouvelle route des Nations, il faudrait voir comment l'intégrer. Il pense que si cela veut s'inscrire dans quelque chose de plus global, en s'assurant que cela ne se transforme pas en motion afin de garder une décision du Conseil administratif, il trouverait bien.

La commissaire pense qu'il n'y a pas de planification plus spécifique mais admet que ce sont des questions à poser au Conseil administratif.

Un commissaire annonce qu'il n'a pas de problème avec le projet de délibération PRD-315 mais qu'il a un problème avec la place des Nations. Il pense que cela attaque un endroit internationalement symbolique et c'est le seul endroit où le monde entier vient s'exprimer. Le projet casse toute manifestation importante d'envergure. Il se demande si la verdure ne va pas entraver le passage. Il pense qu'il est important de voir le bâtiment des Nations Unies lors des manifestations et, avec la verdure, on ne le verrait plus. Il relève que la place est entourée par de la verdure et ce n'est pas cela qui manque. Il demande s'il y a une intention politique derrière ce projet.

M. Provini lui répond que son intention n'est absolument pas politique et que cela permettrait de faire connaître ce type de végétalisation. Il ajoute que les images présentées sont des images de synthèse à titre d'exemple et non pas un projet définitif. Il pense que s'il faut qu'un dégagement soit fait pour que le Palais soit vu, cela est possible. L'idée est de végétaliser des places minérales et de montrer l'exemple mais il n'y a aucun angle politique par rapport aux manifestations. Il pense au contraire que les manifestations pourront s'approprier les nouveaux aménagements.

Un commissaire demande si les Nations Unies ont été consultées. Il se demande d'ailleurs si ce n'est pas de la compétence du Canton.

M. Provini répond que la place appartient à la Ville de Genève et rappelle que des travaux sont prévus afin de refaire le système des fontaines. Il pense que ce projet pourrait alors suivre l'agenda des travaux. Il admet qu'il n'a pas interrogé d'organisations internationales, mais il pense que la commission pourrait auditionner un représentant de la Genève internationale.

Le commissaire se demande pourquoi ces projets de délibérations n'ont pas été renvoyés en commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE).

M. Provini explique que le Service des espaces verts (SEVE) est rattaché à la CSDOMIC mais il admet qu'il a été étonné que le renvoi ait été fait à la CSDOMIC car il avait initialement demandé que ce soit renvoyé à la CAE.

Un commissaire remarque qu'au mois de mars le projet de délibération sera fait et il se demande si ce n'est pas un coup politique relatif aux élections. Il admet que, sur le projet de délibération PRD-315, il est tout à fait d'accord. Il relève que cela se fait dans d'autres villes en Suisse, mais il se demande si cela marche vraiment.

M. Provini explique qu'en termes d'agenda il a reçu le mail du bureau suisse allemand dans le courant de l'été et c'est suite à cela qu'il en a eu l'idée. Il n'y a pas d'agenda politique dans sa proposition.

Le commissaire demande s'il existe d'autres types de structures que celles proposées.

M. Provini lui répond que toutes sortes de structures sont possibles et qu'il y a également la possibilité de faire des structures en bois. Il propose d'envoyer aux commissaires par mail tous les endroits où cela a été fait en suisse-alémanique. Il sait que le Conseil municipal de Zurich a voté une étude sur un projet similaire. A d'autres endroits, cela a déjà été finalisé. Il explique que ce sont à chaque fois des choses similaires mais que tout est imaginable. Il explique que ce qu'il a proposé est un exemple et ce sera ensuite le Conseil administratif qui fera un appel d'offre. Il explique qu'il avait déjà proposé au SEVE de végétaliser le pont des Bergues,

mais on lui avait répondu qu'ils émettaient des réserves car il y avait beaucoup de vent. Toutefois, le SEVE avait indiqué que créer des toitures végétales était une bonne solution pour créer de l'ombre.

Un commissaire demande, par rapport aux autres places envisagées à Genève, s'il existe un empêchement physique pour la plantation d'arbres sur les six places proposées. Il demande à avoir des informations sur ces places afin de savoir s'il y a la possibilité de planter des arbres ou si la seule possibilité est d'imaginer des solutions innovantes.

M. Provini répond que la Ville et les SIG peuvent facilement fournir les données du sous-sol. Il ajoute que le but est que cela aille vite et la verdure pousse plus vite que des arbres.

Une commissaire demande, concernant les montants des crédits d'études, pourquoi le projet de délibération PRD-314 est à 1 500 000 francs et le projet de délibération PRD-315 à 250 000 francs.

M. Provini lui répond que le projet de délibération PRD-314 comprend l'étude et la réalisation. L'idée ici est de voter l'enveloppe complète. Sur le projet de délibération PRD-315, le montant comprend uniquement l'étude.

La commissaire se demande, concernant la structure, si les plantes poussent vraiment bien. Elle cite en exemple l'écoquartier à la Jonction qui peine à faire pousser sa végétalisation.

M. Provini explique que le SEVE avait avancé que beaucoup d'essences étaient compatibles et des projets similaires fonctionnent ailleurs. Il pense qu'entre les mains de spécialistes il sera possible d'arriver à un bon résultat sans problème.

La commissaire demande à combien il estime les frais d'entretien.

M. Provini ne peut pas donner de montant précis mais il propose de demander cela aux entreprises qui s'en chargent en Suisse alémanique. Il informe toutefois que ce ne sont pas des coûts astronomiques.

Une commissaire, concernant le projet de délibération PRD-315, demande comment il sera possible de répondre à toutes les contraintes déjà présentes sur les places.

M. Provini répond qu'il a volontairement proposé six places pour qu'au minimum une soit retenue. Il pense que parmi celles-ci Simon-Goulart a le plus de chances d'aboutir.

La commissaire pense que s'il est possible de planter c'est mieux à long terme. Elle ajoute qu'en hiver les structures seront assez nues.

M. Provini admet que ce sera le cas. Il ajoute que les deux possibilités ne sont pas incompatibles mais qu'il y a une urgence à refroidir les places.

La commissaire demande s'il y a une idée du nombre de degrés gagnés avec ce genre de canopée.

M. Provini répond que ce sont les mêmes résultats qu'avec des arbres, soit environ 4 à 5 degrés.

La commissaire admet qu'elle n'est pas fan de ces grandes structures et demande s'il faut absolument quelque chose de solide.

M. Provini pense que c'est une esthétique voulue pour que les piliers ressemblent à des arbres mais explique qu'il a vu d'autres projets avec des structures en bois plus légères.

La commissaire, par rapport aux quai des Bergues, demande si même un projet provisoire serait refusé.

M. Provini lui répond par l'affirmative.

Votes

L'audition de M. Gomez est acceptée par 13 oui (3 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (S, EàG). Il est demandé à l'unanimité qu'il vienne accompagné du responsable du SEVE.

L'audition de M^{me} Perler est acceptée à l'unanimité.

Séance du 16 mars 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez indique que végétaliser le plus de places minérales possible est hautement souhaitable. Toutefois, celle des Nations, comme certaines places, n'est pas forcément le meilleur endroit. Il rejoint le projet de délibération et ses enjeux sur le fait qu'il faille déminéraliser le plus de places possible et en végétaliser le plus possible.

M. Brunet rappelle que, sur la place des Nations, un jet d'eau permettant de lutter contre les îlots de chaleurs est installé. Il ne semble alors pas nécessaire d'installer de la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur à cet endroit. Il ajoute qu'il y a eu une volonté architecturale d'avoir un vide sur la place afin de mettre en valeur les bâtiments de l'ONU, que des manifestations

puissent s’y tenir et de permettre un accès pour les pompiers et des surveillances à travers les airs. A leur sens, la place des Nations n’est alors pas la plus adéquate.

M. Gomez estime que le projet de délibération PRD-315 fait plus de sens que le projet de délibération PRD-314.

M. Brunet explique que la végétalisation de cet acabit nécessite un gros travail de palissage et de taille deux fois par année; des nacelles supplémentaires seraient nécessaires pour tailler sur les lieux. Il indique que ce type de végétalisation est plus énergivore en termes de ressources humaines qu’un arbre. Il souligne que pour arriver au résultat proposé sur l’image, il faut compter dix à quinze ans. Il ajoute que les végétaux qui pousseront auront besoin de terre et d’arrosage automatique. Il précise que le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) est normalement responsable pour le domaine public et que le SEVE ne s’occupe que de l’entretien.

Une commissaire demande si les espaces verts prévoient des îlots de fraîcheur lorsque des nouveaux plans de quartier sont acceptés.

M. Gomez répond que cela n’est pas toujours le cas. Il admet qu’il serait souhaitable que la partie végétalisation du projet de délibération fasse partie d’un autre vote. Il indique qu’il a constaté, pour certains projets, que la végétalisation ne correspondait in fine pas forcément à ce qui était le plus souhaitable. Il ajoute qu’il y a un savoir-faire de plus en plus grand et qu’il serait souhaitable d’avoir plus d’espaces au moment de ces aménagements.

La commissaire demande si la liste des lieux du projet de délibération PRD-315 est exhaustive.

M. Gomez lui répond par la négative. Il détaille que la place du Bourg-de-Four serait compliquée à aménager mais que la place de Hollande serait faisable et finançable. Il pense qu’il faudrait également végétaliser des places qui ne sont pas dans l’hypercentre, comme la place des Charmilles.

M. Brunet relève que plusieurs places se prêteraient à cela mais que la principale difficulté lors de la mise en place d’une végétalisation verticale est l’accès à l’eau, qui n’est pas disponible partout en Ville de Genève. Il explique que faire des tranchées et couler des conduites d’eau coûte extrêmement cher et que beaucoup de béton est coulé. Il admet qu’une étude spécifique déterminant quelles sont les places proches des îlots de chaleur avec une étude multifactorielle serait souhaitable pour répondre au projet de délibération de façon intelligente.

M. Gomez relève que si l’on est en pleine terre, tout est beaucoup plus facile à mettre en place.

Un commissaire demande, concernant le projet de délibération PRD-314 et dans le cas où une végétalisation n'est pas possible sur la place des Nations, s'il serait possible de la rendre toutefois plus végétale d'une manière générale.

M. Brunet explique qu'il a le sentiment qu'il n'y a pas de possibilité de creuser en sous-sol pour mettre suffisamment de fosses de plantation pour que des arbres de grande envergure poussent.

Ce commissaire élargit sa question aux environs de la place. M. Brunet indique que la campagne Rigot ainsi qu'un bosquet se trouvent à proximité. Il ajoute que tout le reste est bordé par des routes.

Ce commissaire demande si le projet de délibération PRD-314 participe à la lutte contre les îlots de chaleur.

M. Brunet lui répond par l'affirmative car cela va créer de l'ombre sur le sol et les rayons du soleil ne taperont pas. Cependant, concernant les ressources, il y a une pesée d'intérêt écologique à faire. Il relève qu'en termes de bilan énergétique pur, il ne peut pas lui donner une réponse franche, mais pour les îlots de chaleur cela fonctionnera.

Ce commissaire demande si cela peut aussi avoir un impact positif sur la biodiversité. Il se questionne sur l'intérêt des plantes qui pourraient être plantées.

M. Brunet répond que les seules plantes qui peuvent atteindre des hauteurs aussi grandes sont la vigne vierge et la glycine. La diversité végétale est alors assez pauvre et, bien que ce soit mieux que rien, cela sera moins porteur qu'une microforêt ou qu'un parc. Il relève que tout végétal en ville travaille sur les îlots de chaleur et sur l'humidité et que, dès qu'un végétal est ajouté, il y a tout de même des effets sur la biodiversité.

Ce commissaire remarque que le projet de délibération PRD-315 ne porte que sur une étude et il serait alors possible de se risquer pour essayer. On lui répond par l'affirmative.

Un commissaire demande pourquoi il y a une telle différence de frais entre les deux projets de délibérations.

M. Provini indique que pour la place des Nations le but est d'étudier et de réaliser, alors que pour le projet de délibération PRD-315 ce serait uniquement une étude.

Le commissaire demande si ce montant serait suffisant.

M. Brunet lui répond que ce serait largement suffisant pour un crédit d'étude.

Une commissaire admet qu'elle a du mal à comprendre si ces plantes peuvent survivre sous nos latitudes.

M. Brunet répond que les structures sont en métal et peuvent tenir jusqu'à trente ans sans aucun problème.

Cette commissaire demande s'il faut détruire toute la plante en cas de changement de file.

M. Brunet lui répond par l'affirmative mais explique que les structures tiennent en tout cas trente ou quarante ans s'ils sont bien faits et solides. En revanche, il explique que pour avoir un résultat visible il faudra attendre six à huit ans. Il indique que plus la structure est haute, plus la végétalisation prendra du temps. Il ajoute que la végétalisation verticale se prête également très bien aux préaux d'école. Il pense que c'est une technique qui permet d'avoir des résultats rapides si la structure est moins haute.

Une commissaire demande quelle est la richesse de la pleine terre en ville.

M. Brunet précise que personne n'a la même définition de la pleine terre. Il indique que, pédologiquement, une pleine terre est une terre qui n'a pas été touchée par l'Homme. Il admet qu'un remblai qui n'a pas été touché durant une centaine d'années redevient de la pleine terre. Il explique qu'en ville il n'y a que des terres anthropomorphiques faites par l'Homme, de mauvaise qualité et souvent polluées. Toutefois, les végétaux ne sont pas forcément sensibles aux polluants et pourraient pousser dans des terres qui n'ont pas été trop traumatisées par l'Homme.

M. Brunet ajoute que, quoi qu'il arrive, si la pleine terre est enlevée et remise à un autre endroit, 70 à 80% des services écosystémiques de la terre disparaissent et il faut des dizaines d'années pour qu'ils se reforment.

Une commissaire demande s'il est possible d'envisager de mettre des arbres fruitiers dans les végétalisations.

M. Brunet répond que la seule végétalisation verticale possible est la vigne et le kiwi, mais cela attire les abeilles et les guêpes et salit la route et les voitures. Il n'est donc pas simple de mettre des arbres fruitiers partout.

Un commissaire demande s'ils ont une idée du taux d'utilisation de ces techniques. Il relève que cela serait beaucoup plus utilisé dans une cour d'école que sur un rond-point.

M. Brunet répond que dans les cours d'école ces moyens seraient très utilisés. Il pense que l'étude doit être multifactorielle et croiser les îlots de chaleur, l'accès de la place, l'accès à l'eau et la possibilité de faire des fosses de plantation.

Un commissaire remarque que les végétalisations verticales seraient possibles mais prendraient plus de temps sur la place des Nations. Il a compris que la hauteur de la structure détermine la vitesse à laquelle on pourra obtenir de l'ombre.

M. Brunet répond qu’il est possible de mettre des toiles d’ombrage en attendant que la plante arrive.

M. Provini précise que les images produites de la place des Nations sont une simple illustration et demande s’il y a, en soit, une opposition ferme à une végétalisation de la place des Nations.

M. Gomez lui répond que non mais que tout cela dépend de ce qu’il y a en dessous et comment cela est constitué.

Un commissaire demande si le montant de 1 500 000 francs prévu pour le projet de délibération PRD-314 leur paraît insuffisant.

M. Gomez ne peut pas lui répondre mais propose de se renseigner et de revenir vers lui. Il indique qu’au vu de ce qu’ont coûté les toiles d’ombrage il pense que cela est faisable mais admet qu’il n’est pas spécialiste et ne sait pas précisément.

Un commissaire demande, concernant le projet de délibération PRD-315, s’il y a une demande de la part des riverains pour que la place de Hollande soit mieux aménagée.

M. Gomez lui répond par l’affirmative mais la seule chose imaginable serait d’y mettre quelques plantes, cependant cela nécessite de discuter avec les TPG car il y a des lignes de bus qui traversent.

Un commissaire demande s’ils sont favorables et estiment que l’étude serait utile.

M. Gomez lui répond par l’affirmative.

Discussion

M. Provini rappelle que M^{me} Perler sera entendue. Il précise que le but n’est pas de couvrir la place des Nations mais de lutter contre des îlots de chaleur dans des endroits où il n’est pas possible de planter des arbres.

Séance du 23 mars 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Ambre Imirzian, adjointe de direction technique à l’AGCM

Concernant le projet de délibération PRD-314

Une présentation est projetée (voir annexes).

M^{me} Perler rappelle que la place des Nations est très utilisée et comporte une fontaine avec un jeu de fontaine à eau. Végétaliser la place implique alors quelques points d'attention concernant le fonctionnement de la fontaine qui va être rénovée. Elle ajoute que la place des Nations doit permettre de réunir des manifestants et permettre les jeux d'eau. Le concept de base était alors de garder cet espace vide avec une vue sur le Palais des Nations. Elle informe qu'il y a un projet de tram Nations – Grand-Saconnex et il est prévu de végétaliser l'espace à cet effet. Elle indique que végétaliser la place s'avère alors plus complexe et pas forcément aussi opportun que le projet de délibération le prévoit.

M. Betty rappelle le premier objectif du projet de délibération, à savoir de mettre en place des structures végétalisées sur la place des Nations. Il indique qu'il serait effectivement compliqué de venir faire des plantations car la place est déjà bien occupée par l'ensemble des éléments de la fontaine. Il admet que si une végétalisation devait se faire, elle prendrait la forme proposée par le projet de délibération. Toutefois, selon eux, la végétalisation est incompatible avec la fontaine actuelle. Il précise que la fontaine est considérée comme un jeu d'eau par les autorités cantonales et a un bassin souterrain conséquent. Il rappelle qu'une demande de crédit est en cours pour améliorer les dispositifs de filtration et de fonctionnement. Il explique que le système souterrain de la fontaine nécessiterait idéalement deux bassins mais qu'il n'est pas possible de faire ces aménagements.

M. Betty ajoute que la demande de crédit vise à modifier tous les tableaux électriques et à les sortir du local. Il précise qu'il n'est pas possible d'agrandir les équipements. Concernant la végétalisation proposée, il explique que ces végétations fleurissent, produisent du pollen et perdent leurs feuilles et tout cela se retrouverait dans les bassins. Les deux ne sont alors pas compatibles. Il explique que le projet visé par le projet de délibération ne serait pas compatible avec les manifestations présentes sur la place. Il souligne que l'espace est très sollicité et il leur paraît compliqué d'ajouter de la végétalisation. Il ajoute que végétaliser remettrait en cause le concept de la place qui se veut dégagée sur l'ONU. Finalement, le projet de tram Nations – Grand-Saconnex permettra d'avoir des espaces végétalisés en périphérie de la place et d'apporter l'ombre souhaitée. [Il montre une illustration de la végétalisation prévue et explique le nouveau parcours du tram.] Il indique que l'ensemble de l'espace situé en périphérie de la place, en propriété cantonale, deviendra un parc planté, avec la possibilité d'avoir un espace engazonné et qui pourra accueillir du public. Il leur semble alors plus logique de conserver le jeu d'eau sur la place des Nations et de prévoir une partie ombragée en périphérie, portée par le projet de tram Nations – Grand-Saconnex.

Un commissaire demande si un accord de l'ONU est nécessaire lorsque des travaux sont effectués sur la place.

M. Betty lui répond par la négative et précise qu'ils sont sur leur domaine public.

Une commissaire remarque que la zone sera plus ombragée mais demande néanmoins s'il y aurait la possibilité de prévoir des bâches afin de s'installer à l'ombre sur les espaces qui ne seraient pas couverts par des arbres. Elle demande également si des toilettes publiques seront prévues.

M. Betty admet que le projet prévu n'a pas pour objectif de densifier en termes d'arbres, mais répond que rien n'empêche d'en ajouter afin d'avoir des zones d'ombre apportées par la végétalisation. Il ajoute qu'il est possible d'installer des toiles sur le parc à condition d'entrer en accord avec le Canton, démarche qui n'a pas encore été effectuée.

La commissaire demande si une aire de jeu sera prévue.

M^{me} Perler lui répond que ce sera probablement le cas.

Concernant les toilettes publiques, M. Betty lui répond qu'il y en aura et qu'elles se situeront au niveau de l'arrêt de tram Nations, à côté des quais.

Un commissaire remarque que le projet de délibération a été déposé en novembre 2022 et que le projet de tram était certainement déjà existant à ce moment-là. Il trouve dommage pour les signataires du projet de délibération de ne pas avoir été avertis en amont que des travaux étaient prévus. Il demande alors s'il serait utile de contacter le Conseil administratif en amont de toute proposition afin de savoir si le projet de délibération devrait être déposé.

M^{me} Perler précise que des communications publiques ont été faites sur cet objet. Elle estime que se renseigner fait partie du travail en amont d'un projet de délibération et indique que, si le département est sollicité afin de savoir si des travaux sont en cours, elle répondra.

Un commissaire remarque qu'il n'y a pas encore de travaux en cours.

M^{me} Perler lui répond que si son département avait été sollicité sur la question, elle aurait répondu que ce projet était en cours et qu'une proposition du Conseil administratif avait été déposée concernant la rénovation de la fontaine.

Un commissaire explique qu'en ayant eu connaissance des travaux sur la fontaine, il a estimé que cela était peut-être l'occasion de faire les deux projets en même temps. Il précise que le but du projet est que les plantations grimpantes ne prennent qu'une place très limitée. Il demande alors si, selon eux, il y aurait la possibilité de faire quelque chose de plus petit ou de moins haut autour de la place afin de garder un dégagement et de ne pas déranger les manifestations.

M. Betty indique que cela peut être plus envisageable mais que la contrainte relative aux feuilles dans la fontaine persistera.

Discussion et vote éventuel

Un commissaire propose d’attendre les réponses du SEVE avant de voter.

Un commissaire souhaite qu’un représentant de l’Office cantonal des transports (OCT) soit entendu.

Le président soumet au vote la demande d’audition de l’OCT.

L’audition d’un membre de l’OCT est refusée par 10 non (2 LC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 1 oui (MCG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC).

Concernant le projet de délibération PRD-315

M^{me} Perler indique que le département a plusieurs projets de végétalisation et que les études vont de l’avant. Elle précise que la présentation expliquera, place par place, où la Ville en est dans les démarches.

M. Betty commence par la place Bel-Air. Il explique qu’ils ont été auditionnés par la commission de l’environnement et de l’aménagement il y a quelques mois concernant la motion M-1481, «Pour l’amélioration des aubettes de la place de Bel-Air». Cette motion visait à dire que les couverts actuels des équipements TPG ne protègent pas de la pluie. Il indique qu’une analyse a été faite et que trois alternatives ont été proposées. La première et la plus efficace visait à reprendre et compléter les couverts existants afin de couvrir l’ensemble de la superficie. Il admet ne pas savoir où en est le projet au niveau de la commission, mais il semblerait que la première solution soit la plus appropriée. Il ajoute que sur un pont la plantation autre que par des bacs ou des plantes grimpantes n’est pas possible. La seule possibilité serait de réfléchir à des toitures végétalisées sur les couverts agrandis. Il précise qu’en dehors des espaces couverts, il n’est pas possible de planter, notamment pour des problèmes d’accessibilités des SIS du côté du pont et pour des problèmes d’emplacement des rails et des caténaires du côté du centre-ville. Le seul espace de végétalisation disponible se situe au niveau des arrêts et de la localisation du pont et des couverts. Il ajoute que la suite de cette motion et du projet de délibération pourrait permettre de refaire l’ensemble des couverts. Il précise que cela mérite cependant d’être dans une logique de concours; si le crédit d’étude comporte également un concours, cela coûterait certainement aux alentours de 2 000 000 de francs avec un concours qui devrait coûter entre 300 000 et 500 000 francs. Cela n’aurait pas de rapport avec le projet de délibération proposé mais il ne leur paraît pas nécessaire de faire des études de faisabilité préalablement.

Concernant la place du Bourg-de-Four, M. Betty explique qu’il y a la volonté de terminer le pavage de la Vieille-Ville et d’aménager la place du Bourg-de-Four. Le département estime qu’il faudrait mettre en place un concours d’aménagement relativement à cette zone et une ligne de 2 000 000 de francs a été incluse

dans le plan financier d'investissement (PFI) afin de permettre de financer les études et les demandes de crédits de travaux. Il indique que la date prévisionnelle pour le dépôt de ce crédit d'étude sera 2025 car avant de s'engager dans le concours et les aménagements, le département souhaite voir comment gérer la circulation et améliorer la mobilité dans la Vieille-Ville. Leur volonté est de mieux contrôler l'accessibilité de la Vieille-Ville et, une fois que la fréquentation sera réduite, il sera possible de donner des conditions-cadres de travail et de réflexion aux équipes de mandataires.

M^{me} Perler revient sur la place Bel-Air. Elle précise que le rapport M-1481 A est à l'ordre du jour du Conseil municipal; le rapport conclut à la mise en place de la solution la plus esthétique. Elle admet qu'elle ne sait pas si cela sera traité à la prochaine session.

Concernant la place de la Navigation, M. Betty explique qu'aujourd'hui il y a une végétalisation aux alentours mais que la partie centrale n'est pas ombrée. Il admet que le problème d'ajouter de l'ombrage est de savoir quelle perturbation cela apporterait au marché qui se tient le mardi et le mercredi. Il précise qu'il est important que le sol soit minéral afin d'être facilement nettoyable. Il estime que le projet de délibération pourrait financer une étude d'analyse des possibilités.

M. Betty continue avec la place Simon-Goulart. Il explique que des études sont en cours concernant l'aménagement du tram Terreaux-du-Temple sur la rue du même nom, en lien avec l'évolution de Cornavin. Il présente un extrait du plan d'aménagement des Terreaux-du-Temple et explique que le projet prévoit que le tram qui passe actuellement sur James-Fazy passe sur Terreaux-du-Temple dans les deux sens et qu'il n'y ait plus de tram sur James-Fazy. Il n'y aurait sur cette rue qu'une voie de circulation par sens et des équipements cyclables, des trottoirs élargis et un double alignement de plantations. Il indique que le Conseil municipal sera sollicité pour un crédit de travaux cette année ou en début d'année prochaine. Il explique que, dans le cadre du projet, la végétalisation sera complétée par des arbres situés sur les quais, au pied des immeubles et sur la rue qui sera condamnée à la circulation. Il précise qu'ils travaillent actuellement afin de compléter encore la végétalisation de la place. Il indique que des études ont démarré en début d'année avec comme objectif de venir remplacer les assises en bois par quelque chose de plus durable. Il ajoute que la fontaine sera rénovée avec des équipement de filtration et de traitement de l'eau afin d'offrir une qualité de l'eau conforme aux normes pour devenir une zone de jeu en été.

M^{me} Perler précise que cet élément lui tenait particulièrement à cœur car initialement cette place devrait accueillir le marché de Grenus, ce qui n'a finalement pas été réalisé. La place a alors été aménagée alors qu'elle n'accueille plus ce marché. La place est vide et ils ont demandé au même mandataire de réétudier la question afin de la végétaliser.

Concernant la place des Eaux-Vives, M. Betty précise que l'enjeu des transports publics est très important dans le secteur et cela se renforcera encore avec développement de la ligne qui arrivera de la zone en développement MICA (ex-Communaux d'Ambilly). Il ajoute que dans le cadre des travaux de Rive il y aura un léger remaniement des transports publics et l'objectif est de voir comment faire évoluer les lignes et les passages de lignes. Il indique alors que dans l'attente, il n'est pas possible d'envisager de gros travaux et des aménagements de façade à façade sur la place des Eaux-Vives. Il ajoute qu'il serait compliqué de mettre des équipements ou une végétalisation au-dessus des voies de bus. Le département a toutefois réfléchi à la solution de faire un premier pas et, malgré les contraintes, de faire un projet très minutieux permettant d'améliorer l'état existant, de végétaliser et déperméabiliser et d'améliorer les traversées piétonnes. L'idée est alors de développer ce projet et de travailler avec l'OCT au sujet de l'évolution du réseau de transports publics. Il ne sera dès lors pas possible de faire grand-chose en termes de végétalisation dans l'intervalle.

M. Betty en vient à la place des Augustins. Il explique que la place prend actuellement sa réelle dimension avec des usages importants. Il indique qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre de plantation. Il montre un point sur la carte et précise qu'il n'est pas possible de planter dans ce périmètre car il y a un local enterré SIG conséquent. Les possibilités d'aménagement et de végétalisation complémentaire se trouvent entre la place et le bâtiment, notamment en supprimant des places de stationnement et en agrandissant l'aménagement. Il précise qu'ils n'ont pas encore commencé d'études à ce propos car ils se concentrent actuellement sur l'aménagement de la rue de Carouge. Les travaux d'aménagement de la rue de Carouge se dérouleront entre cette année et l'année prochaine et ensuite ils regarderont comment aménager et agrandir la place des Augustins du côté de la rue Prévost-Martin.

M^{me} Perler précise que les arbres sur la place ont grandi et qu'un appel à projets a été lancé concernant l'édicule présent sur la place. Ce dernier est actuellement occupé par un service de restauration. Elle confirme que plusieurs riverains ont indiqué à quel point ils étaient ravis de cet aménagement.

Questions des commissaires

Un commissaire demande, concernant la place des Eaux-Vives, si la seule possibilité serait un projet réduit dû à l'agrandissement de la chaussée.

M. Betty lui répond par la négative et précise que ce serait à cause de l'ajout d'une ligne à haute fréquence. Il précise que cela n'a rien à voir avec la chaussée.

Une commissaire demande, concernant la place du Bourg-de-Four, pourquoi il y aurait besoin de faire un concours sur un pavage si cela a déjà été voté il y a un certain temps.

M^{me} Perler avance que la place est emblématique et qu’une certaine cohérence doit être gardée. En ce qui concerne le pavage, elle explique que, de mémoire, ce serait le même type que celui présent sur la rue Etienne-Dumont. Elle ajoute que les bornes avec les chaînes ne sont pas opportunes du point de vue esthétique. Elle explique qu’il faudra attendre de voir le résultat des projets pour savoir si ce ne sera que du pavage ou une mixité de revêtements.

M. Betty ajoute qu’il faudra voir si de la végétalisation sera ajoutée sur la place. Il explique que plusieurs espaces sont disponibles et une recomposition de l’espace serait envisageable afin d’ajouter des places de terrasse et d’espace public et éventuellement de déplacer les places de parking. Il ajoute que la rue de l’Hôtel-de-Ville fera l’objet d’un pavage du même acabit qu’à la rue Etienne-Dumont et un concours ne sera pas nécessaire.

Cette commissaire demande ce qu’il en est de la Treille.

M^{me} Perler indique que tout ne peut pas être fait en même temps et plusieurs questions se posent relativement au revêtement de la zone. Elle souligne que la promenade de la Treille est très végétalisée et très utilisée. Elle entend la demande, mais à choisir entre la place du Bourg-de-Four et la promenade de la Treille elle priorisera la place du Bourg-de-Four.

La commissaire précise qu’elle a posé cette question car elle a remarqué que le Café Papon avait installé un arbre dans un pot devant sa terrasse.

M^{me} Perler admet qu’il est possible d’installer des plantes en pot mais que tout cela a un coût d’entretien car il n’est pas possible d’installer n’importe quel bac en Vieille-Ville.

Une commissaire demande combien de temps prendrait l’étude et la réalisation de l’une des places.

M. Betty répond que tout dépend de la typologie de l’aménagement choisi. Il prend l’exemple de la place du Bourg-de-Four. Il explique que si le crédit est déposé en 2025 et qu’un concours est lancé le 1^{er} janvier 2026, le lauréat sera choisi en fin d’année 2026. Il y aura ensuite des études détaillées. Il précise que les concours permettent de faire un avant-projet, donc des études seront déjà faites. Il continue et estime qu’un crédit de travaux sera déposé six mois après et qu’il faudra compter encore un an avant d’avoir un vote sur ce crédit de travaux. Il pense alors que les travaux ne démarreraient qu’en 2028, dans le meilleur des cas et s’il n’y a pas de recours. Pour un type d’aménagement comme sur la place des Eaux-Vives, il explique que le travail a été fait à l’interne et qu’ils ne sont pas passés par des mandataires. Il précise que le département travaille depuis six mois dessus; il espère faire des travaux en automne ou au printemps prochain s’il n’y a pas de recours.

Une commissaire demande si des structures provisoires peuvent être développées en cas de canicule.

M. Betty lui répond par l'affirmative et indique que, dans la proposition PR-1544, il y aura de quoi financer des études et des travaux d'urbanisme tactiques qui permettront de faire de la végétalisation. Il souligne alors l'importance de la voter.

Un commissaire admet ne pas comprendre la méthodologie choisie concernant la place des Eaux-Vives. Si une ligne de bus est ajoutée sans réfléchir en amont à l'aménagement de la place, il craint qu'il y ait un risque qu'elle soit ensuite déplacée. Il demande s'il est possible de s'attaquer à un réel plan d'aménagement de la place.

M^{me} Perler répond que les réflexions se font en parallèle. Lorsque les TPG et le canton prennent une décision sur le tracé de la ligne, la Ville participe au comité de pilotage et met en avant ses revendications. Elle explique que le choix du tracé doit respecter les lois et contraintes cantonales. La Ville ne peut qu'aménager autour. Elle ajoute que l'OCT a besoin de garder des schémas de circulation cohérents.

M. Betty ajoute que les éléments sont réfléchis et ont une logique d'enchaînement. Il résume et explique que les premières étapes portent sur l'aménagement de Rive, la coupure sur Pierre-Fatio et l'aménagement de la rue d'Italie. La place des Eaux-Vives sera faite ensuite.

Un commissaire revient sur la place des Augustins. Il estime qu'il manque de la végétalisation sur cette place et demande si une possibilité de végétalisation sur la rue Prévost-Martin est envisageable ou si c'est uniquement une hypothèse.

M^{me} Perler lui répond par l'affirmative et indique que cela est envisagé, en annexe à la place.

M. Betty indique qu'une fois que la rue de Carouge sera faite, ils s'occuperont de la rue Dancet et de l'agrandissement de la place des Augustins.

Un commissaire revient à la place Bel-Air. Il demande si la partie qui se trouve derrière la place serait envisageable.

M. Betty répond que cela serait envisageable dans la même logique.

Un commissaire précise que la liste proposée dans le projet de délibération n'est pas exhaustive et rien n'empêche d'ajouter ou de supprimer des places suite aux remarques. Il admet qu'il peine à comprendre la représentation faite de la place Simon-Goulart. Il demande si de la végétalisation verticale serait envisageable sur cette place.

M^{me} Perler lui répond par l'affirmative et explique que le département a contacté le même mandataire en reprenant son concept et en végétalisant en plantant des arbres.

Un commissaire précise, par souci de clarté, que le projet de la place du Bourg-de-Four se situe à la page 61 du 18^e PFI. Il demande pourquoi ce dernier reste bloqué dans le PFI et ne sort pas dans les crédits actifs.

M^{me} Perler lui répond qu'il y a plusieurs raisons à cela. La première est que le Conseil administratif priorise chaque année les travaux du PFI et qu'ils doivent tenir compte de la capacité des services qui ne peuvent pas travailler sur tous les dossiers en même temps. Elle précise qu'il est également possible de faire des recommandations lorsque les membres du Conseil municipal reçoivent le PFI lors du budget. Elle précise qu'une étude d'aménagement ne peut pas être faite aux Eaux-Vives tant que Rive n'est pas terminé et que les schémas de circulation et les transports publics ne sont pas réglés. Elle souligne que tout ne dépend donc pas de la Ville.

Un commissaire en vient à la place des Eaux-Vives et demande si la partie nord entrerait dans le cadre de l'étude.

M. Betty lui répond qu'ils ne l'ont pas encore fait mais que c'est un espace qui mérite d'être étudié.

M^{me} Perler ajoute qu'en effet tout l'espace mérite d'être étudié.

Le commissaire demande si les plans présentés datent de 2021.

M. Betty lui répond que l'esquisse date effectivement de novembre 2021. Il explique que de novembre 2021 à juillet 2022 ils n'ont rien fait et se sont consacrés à d'autres choses et ils se sont remis au travail à l'automne 2022. Ils espèrent être en travaux cette année.

Le commissaire demande, concernant la place des Augustins, pourquoi les potelets sont encore présents. Il estime que la zone mérite d'être aménagée et il demande pourquoi rien n'est fait.

M. Betty répond qu'ils se sont concentrés sur la rue de Carouge et qu'ils passeront ensuite à l'action sur cet espace.

Un commissaire demande s'il serait utile d'ajouter la place de Neuve au projet de délibération.

M^{me} Perler répond qu'il y a déjà eu une végétalisation accrue autour de la fontaine. Elle ajoute que les places de parking devant le Conservatoire de musique seront supprimées afin de végétaliser de chaque côté. Elle explique qu'il est toujours possible de végétaliser la place de Neuve mais souligne que c'est une place emblématique accueillant des bâtiments historiques qui doivent pouvoir être regardés. Elle estime que, sur l'intérieur de la place, ils sont arrivés au bout de ce qui était possible.

M. Betty informe qu'ils ont constaté qu'un trafic de véhicules conséquent arrive sur la place de Neuve et remonte sur la rue de la Croix-Rouge. Il explique que la Ville vise à avoir tout d'abord des choses arrêtées et en force sur l'avenue du Mail avant de commencer à négocier avec le Canton pour supprimer le trafic et agrandir l'espace central végétalisé du côté de l'arrêt de tram.

Le commissaire demande si les 250 000 francs proposés par le projet de délibération PRD-315 leur seraient utiles.

M^{me} Perler estime que cela est toujours utile.

M. Betty répond que le département prendrait volontiers l'argent mais il ne saurait pas dire quels objets seraient affectés à ce montant.

Un commissaire revient sur la place Simon-Goulart et demande si le réaménagement de la place est lié aux travaux.

M. Betty lui répond que ce sera le cas en partie. Il explique que les études sur Terreaux-du-Temple permettront d'amener des végétaux supplémentaires et l'autorisation de construire sera déposée ce printemps par le Canton. Parallèlement à cela, le département déposera un crédit de travaux afin de financer les abords. Le crédit de travaux permettra de faire les plantations montrées sur le plan. Il informe qu'ils seront en travaux en fin d'année 2024 ou en début 2025. Parallèlement à cela, il explique que M^{me} Perler a souhaité que la végétalisation d'autres espaces soit étudiée, ce qui est fait actuellement.

M^{me} Perler précise que la place en elle-même pourra être faite avant les travaux du tram.

M. Betty indique que si le projet de délibération est voté il sera possible de financer des études détaillées de la végétalisation supplémentaire proposée sur la place Simon-Goulart et que cela paiera les études détaillées de l'extension de la place des Augustins.

Une commissaire demande, concernant la place des Eaux-Vives, pourquoi ils ne s'attaquent pas à un projet plus grand comme Pré-l'Evêque ou la rue de Montchoisy.

M^{me} Perler rappelle qu'un projet de délibération est déposé pour la rue de Montchoisy pour lequel des études sont en cours; le projet de délibération demande d'aller jusqu'à Pré-l'Evêque. Concernant Pré-l'Evêque, elle explique qu'une partie sera financée par le SEVE et l'AGCM étudie alors Montchoisy avec Pré-l'Evêque.

La commissaire reformule et demande pourquoi ils ont fait le choix de planter à Montchoisy et non pas à Pré-l'Evêque.

M. Betty répond que les deux seront faits. Il explique que le SEVE plantera cet automne sur le petit parking qui accueille le marché et l'espace sur la droite fera partie des études engagées en lien avec Montchoisy.

La commissaire indique qu'il lui semble que la demande à la place des Augustins était de planter, même si l'aménagement va ensuite plus loin.

M. Betty répond qu'ils sont dans cette logique mais qu'il s'agit de savoir de quel espace ils disposent et si la mobilité reste fonctionnelle pour les habitants. L'aménagement sera ensuite différent en fonction des choix.

M^{me} Perler indique que la volonté est d'aller directement à la proposition optimale.

Un commissaire demande ce qu'ils pensent de la voie intermédiaire de l'amendement. Il demande lesquelles des places listées devraient être enlevées et lesquelles ajoutées afin d'éviter de faire des études inutiles. Il demande s'ils ont des suggestions d'amendements.

M. Betty répond que pour la place Bel-Air, s'ils souhaitent enclencher des études, il faudra voter de quoi enclencher un concours et le montant n'est donc pas adapté. Pour la place du Bourg-de-Four, il faudra voter le montant inscrit dans la ligne du PFI. Concernant la place de la Navigation, il estime que les 250 000 francs prévus par le projet de délibération seraient adéquats car une étude de faisabilité pourrait être faite entre 50 000 et 80 000 francs. Sur la place Simon-Goulart, le montant permettrait de financer des études détaillées et de compléter le montant alloué à l'architecte pour le complément d'étude qui a pour l'instant été financé par le département. A la place des Eaux-Vives, il n'y aurait besoin de rien selon lui. Finalement, à la place des Augustins, il pense qu'une étude de faisabilité pourrait être faite avec le montant prévu dans le projet de délibération. Il ajoute que la commission pourrait voter un montant supplémentaire avec des objets non définis en faveur des services afin que le département revienne vers la commission en sachant quels objets identifier. Il précise que l'objectif sera de végétaliser, soit avec de la plantation en pleine terre, soit avec des propositions comme celles faites par le projet de délibération.

Un commissaire souhaite s'assurer que la mention d'un montant supplémentaire dans le projet de délibération ne les mette pas dans l'embarras.

M^{me} Perler lui répond par la négative.

Discussion et vote éventuel

Un commissaire propose d'attendre les réponses du SEVE avant de voter.

Un commissaire souhaite qu'un représentant de l'OCT soit entendu.

Le président soumet au vote la demande d'audition de l'OCT.

L'audition d'un membre de l'OCT est refusée par 10 non (2 LC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 1 oui (MCG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC).

Séance du 15 juin 2023

Les deux objets sont à l'ordre du jour car ils ont reçu des précisions de M. Gomez après lui avoir demandé si la somme de 1 500 000 francs pour la place des Nations était correcte ou si c'était sous-évalué. Il a donc répondu ceci par mail: «[...] votre estimation semble tout à fait correcte voire large pour réaliser le projet décrit dans votre texte». Il a donc immédiatement répondu à M. Sauvain qu'il voulait des chiffres plus détaillés mais il n'a rien reçu.

Concernant le projet de délibération PRD-314, le Parti libéral-radical propose de transformer ce projet de délibération en motion pour ne pas rendre ce texte contraignant. Ils supprimeront ainsi le montant de 1 500 000 francs et inviteront le Conseil administratif, dans la mesure du possible, à végétaliser une partie de la place des Nations. Enfin, le Parti libéral-radical sera en faveur de débloquer ce crédit d'étude pour le projet de délibération PRD-315.

Le Centre annonce qu'il sera pour ces deux projets de délibérations et acceptera la transformation en motion du projet de délibération PRD-314.

Les Vert-e-s remercient le Parti libéral-radical car il y avait un problème technique et insoluble concernant le projet de délibération PRD-314. Il pense cependant que garder cette idée de végétalisation reste intéressant.

La présidente demande s'ils sont prêts à faire des prises de position.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre a bien compris que la végétalisation été incompatible avec les fontaines actuelles concernant le projet de délibération PRD-314; l'Union démocratique du centre refusera donc cet objet. Cependant, elle s'abstiendrait si elle devait être transformée en motion le temps d'en discuter avec son parti. Concernant le projet de délibération PRD-315, elle trouve le projet trop cher et non innovant. L'Union démocratique du centre refusera ainsi le projet de délibération PRD-315.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remercie le Parti libéral-radical de transformer ce texte en motion compte tenu des difficultés techniques qui entourent ce projet. Le Mouvement citoyens genevois votera donc positivement sur cette motion mais s'abstiendra pour le projet de délibération PRD-315.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra la transformation en motion ainsi que le projet de délibération PRD-315.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce qu'elle est du même avis.

Votes

La transformation du projet de délibération PRD-314 en motion («Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de réaliser des aménagements végétalisés sur et autour de la place des Nations») est acceptée à l'unanimité.

La motion ainsi transformée est acceptée par tous les commissaires présents hormis 1 abstention (UDC).

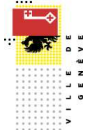
Le projet de délibération PRD-315 est accepté par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (MCG).

PROJET DE MOTION M-XXXX

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de réaliser des aménagements végétalisés sur et autour de la place des Nations.

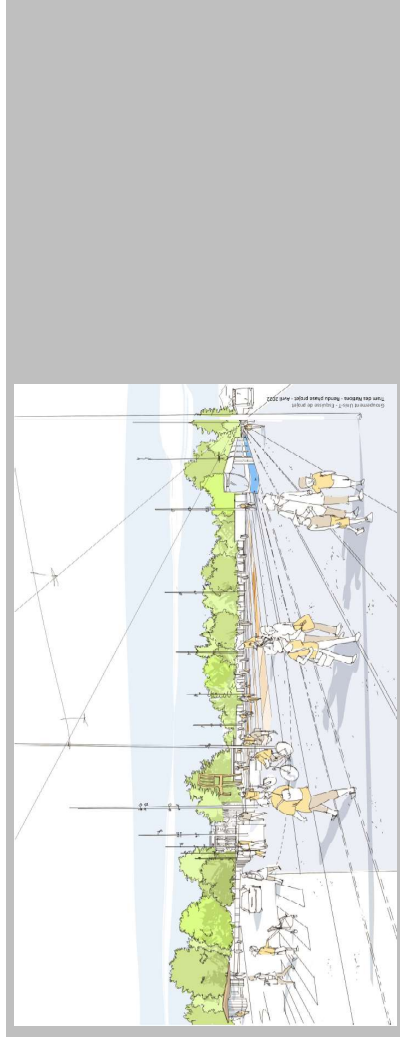
Annexes:

- présentation de l'AGCM sur le projet de délibération PRD-314 (séance du 23 mars 2023)
- présentation de l'AGCM sur le projet de délibération PRD-315 (séance du 23 mars 2023)

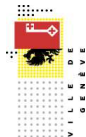


PRD-314

«Végétalisation des places minérales en Ville de Genève, n’attendons pas que les arbres poussent, montrons l’exemple à la place des Nations»



Audition de la Commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENE CIVIL ET DE LA MOBILITE
23 MARS 2023



PRD-314

SOMMAIRE

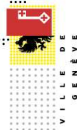
1. Les objectifs du PRD
2. Analyse de l'opportunité de végétaliser



PRD-314

2. Analyse de l'opportunité de végétaliser

- Végétalisation incompatible avec la fontaine actuelle
- Végétalisation difficilement compatible avec les manifestations
- Remise en cause du concept de la place qui se veut dégagée pour permettre les jeux d'eau, garder de l'espace vide, dégager la vue sur l'ONU
- Le projet de tram Nations – Grand-Saconnex va étendre les espaces végétalisés en périphérie

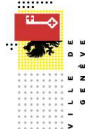


PRD-314

2. Analyse de l'opportunité de végétaliser

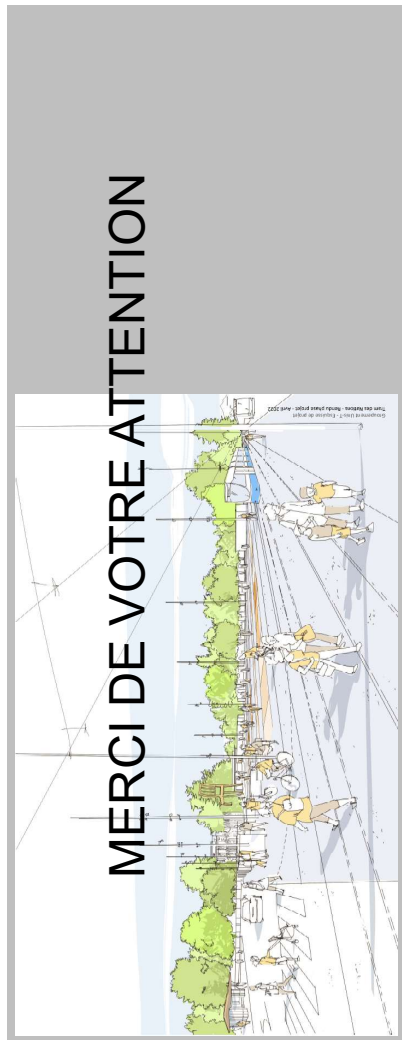
- Le projet de tram Nations – Grand-Saconnex va étendre les espaces végétalisés en périphérie



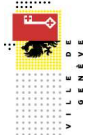


PRD-314

«Végétalisation des places minérales en Ville de Genève, n’attendons pas que les arbres poussent, montrons l’exemple à la place des Nations»

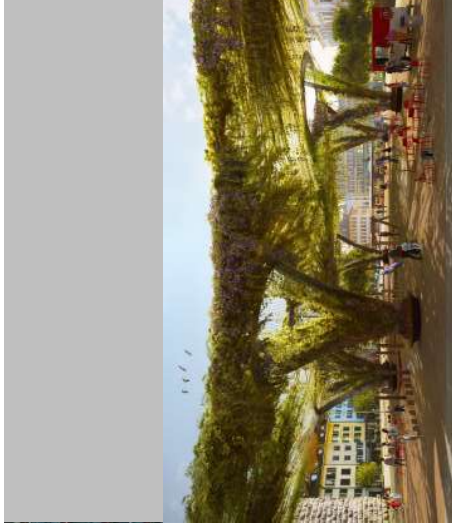


Audition de la Commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENE CIVIL ET DE LA MOBILITE
23 MARS 2023

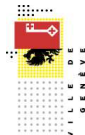


PRD-315

«Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n’attendons pas que les arbres poussent!»



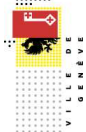
Audition de la Commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
23 MARS 2023



PRD-315

SOMMAIRE

1. Les objectifs du PRD
2. Analyse des espaces identifiés
 - La place Bel-Air
 - La place du Bourg-de-Four
 - La place de la Navigation
 - La place Simon-Goulart
 - La place des Eaux-Vives
 - La place des Augustins

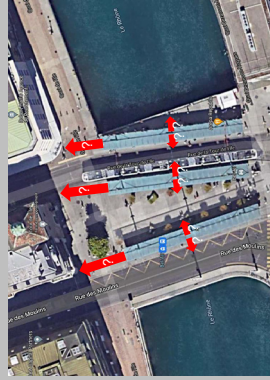


PRD-315

2. ANALYSE DES ESPACES IDENTIFIÉS

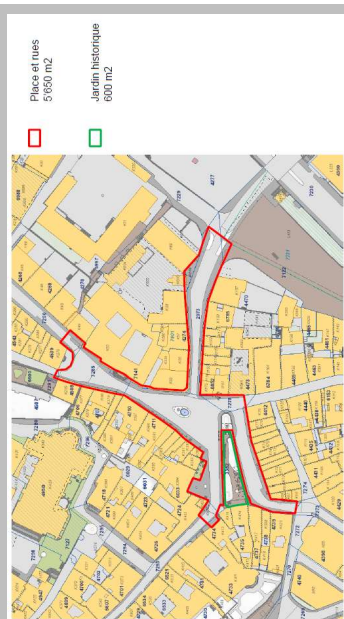
La place Bel-Air

- De par la configuration des voies et équipements de tram et les ponts ou encore les contraintes de défense incendie ou de patrimoine, il n'est pas possible d'intervenir au-delà du périmètre des couverts actuels.
- Conformément aux échanges avec la CAE lors de l'audition pour la motion M-1481, il faudrait reprendre complètement les couverts.
- La création de nouveaux couverts devraient faire l'objet d'un concours. Le montant d'honoraires à prévoir pour le concours et les études détaillées jusqu'au dépôt d'une autorisation de construire et un crédit de travaux est de l'ordre de 2'000'000 CHF.



La place du Bourg-de-Four

- Une ligne pour le dépôt d'un crédit d'étude figure au PFI pour un montant de 2'000'000. La date de dépôt de la demande de crédit est 2025.





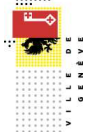
PRD-315

2. ANALYSE DES ESPACES IDENTIFIÉS

La place de la Navigation

- Cette place accueille un marché le mardi et le vendredi. L'espace non planté est très utilisé par le marché et l'usage pourrait être contraint.
- Les possibilités sont donc très restrictives si on maintient le marché qui nécessite un sol minéral.

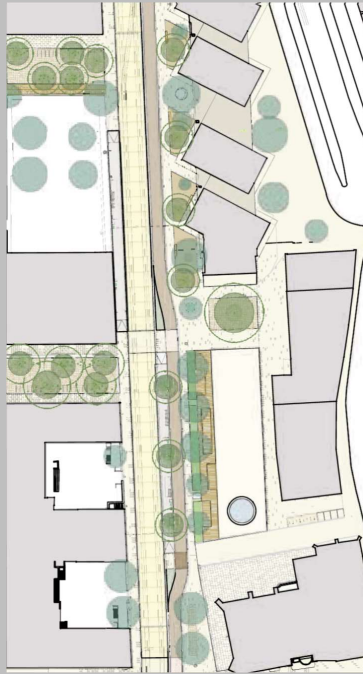




PRD-315

2. ANALYSE DES ESPACES IDENTIFIÉS

La place Simon-Goulart



- Les études de tram Terreaux-du-Temple vont permettre de développer le végétal existant.
- A la demande de Mme Perlier, des études sont en cours pour augmenter la végétation et reprendre les platelages bois.

La place des Eaux-Vives

- Secteur à enjeu fort de transports publics. Possibilités d'aménagement réduites
- malgré les contraintes, projet minutieux optimisant les surfaces libres pour augmenter la perméabilité et le végétal

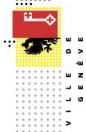


La place des Augustins



- Usages importants et divers sur la place
- AGCM va plutôt analyser les possibilités de plantations complémentaires en bordure et périphérie

- Arbres existants (3 érables)
- Arbres nouveaux (6 nouveaux de type érables et merisiers)
- Massifs arbustifs taillés en plateau (de type tronçonneurs pour la place et érables devant l'ég)

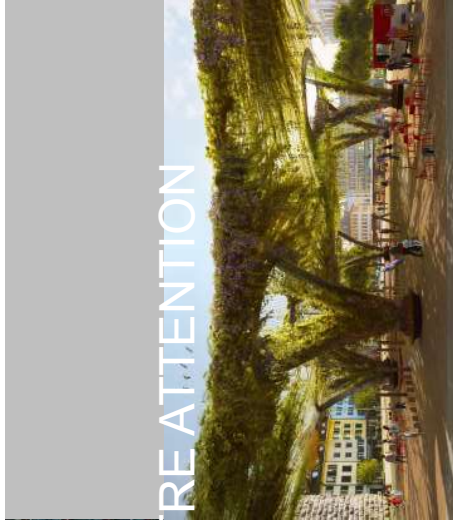


PRD-315

«Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n’attendons pas que les arbres poussent!»



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Audition de la Commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
23 MARS 2023